Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

FRAUDE A L'ASSURANCE

Par Nice0697

Bonjour à tous, j'aimerai avoir des conseils de votre part.

Le mois dernier je me suis assuré auprès d'une compagnie d'assurance en ligne pour un scooter 125cc.

Il s'avère qu'un mois après, je reçois par lettre recommandée une nullité du contrat car l'attestation de conduite que j'ai remis est semblablement fausse !
J'ai été vicitime d'une escroquerie et d'un abus de confiance.

JE NE SAVAIS EN AUCUN CAS QUE CE DOCUMENT ETAIT FAUX !!!

A cause de ça, je suis inscrit à l'AGIRA et plus aucune compagnie d'assurance veut me prendre ou bien moyennant une contrepartie financière plus élévée (je passe de 35? à 90? par mois).

J'ai consulté hier un avocat trouvé sur lapagejaune, PLUS JAMAIS ! Vraiment toutes les questions que je poser, il regardé les réponses sur les forums juridiques et à la fin il m'a demandé 100?....

J'ai effectué une pré-plainte et je reste en attente de la convocation au commissariat...

Le problème qui s'avère c'est que même indépendament de ma volonté, j'ai remis un document qui était faux et cela est une faute non intentionnelle qui est quand même sanctionner...

J'ai déjà eu 2 véhicules automobiles auxquelles je n'ai jamais eu aucun sinistre ni problème....

J'espère avoir des aides de votre part, je suis qu'un seul étudiant qui se déplace avec son petit scooter...

Merci de vos retour

Par Prana67

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre. Si l'attestation est fausse vous devez forcément être au courant.
Vous devez savoir si oui ou non vous avez passé la formation et si vous aviez un deux roues assuré à votre nom.

Par Nice0697

Bonjour,

J'ai effectué les 7h de formation effectivement cependant le numéro de siren inscrit sur mon attestation ne correspond pas au numéro de siren de l'entreprise (ce sont les dires de l'assurance) j'ai donc cherché à contacter l'auto école mais elle ne répond pas et encore, de la part de l'assurance, cette auto école fait l'objet de nombreux poursuites judiciaire pour usage de faux...

Cependant, ma situation reste toujours bloqué, je ne peux ni m'assurer à un prix convenable, ni m'enlever du fichier avec la bonne foi que je démontre.

Je suis pas un expert en attestation 125 mais lorsque toutes mes informations sont mentionnées avec exactitude et que j'ai effectué 7h de formation, je ne vois pas comment je pouvais savoir que c'était un faux document

---

Par Prana67

Ah ok, c'est une situation que je connaissais pas...
Allez voir l'auto-école qu'ils vous fassent une attestation correcte. Sinon portez plainte contre eux.